

**Compte rendu de la
Réunion de quartier des Coteaux –
Saint-Martin et Sainte-Radegonde
dans la Cave des Amis des Coteaux
le Jeudi 4 Février 2010**

CB/LA

PRESENTS

M. Jean-Pierre DUVERGNE, Maire de CHINON,
M. Jean-Paul LORILLARD, Conseiller Municipal,
Mme Catherine BAUFRETON, Adjointe au Directeur Général des Services,
M. Loïc MARTIN, Responsable des Infrastructures et Signalisation,

A 18 H 00, M. DUVERGNE ouvre la réunion.

Il précise l'ordre du jour de cette réunion de quartier.

Il rappelle que CHINON est une commune très étendue, c'est la plus étendue du Canton, la suivante étant MARÇAY.

CHINON est parfois qualifiée de « fédération de villages ».

Le quartier des Coteaux est un peu sur un « balcon » qui surplombe la ville.

Chaque quartier a ses particularités.

Ensuite, M. DUVERGNE aborde l'ordre du jour :

TRAVAUX REALISES

■ Eclairage avec dispositif anti-vandalisme.

■ Barrière anti-accès.

M. DUVERGNE note que l'on se trouve dans un endroit relativement isolé.

Le dispositif doit empêcher l'intrusion des véhicules et des quads.

Les habitants soulignent qu'il manque un cadenas, suite à une intervention des pompiers.

M. DUVERGNE répond qu'un nouveau cadenas sera mis prochainement.

TRAVAUX A PROGRAMMER

■ Le Conseil Municipal a délibéré concernant la restauration de la fresque dans la Chapelle Sainte-Radegonde.

La plaque qui a été vandalisée devrait être remise en état.

La porte a également besoin de rénovation.

■ Rue du Collège / Rue Porte de la Barre

Des travaux sont programmés cette année concernant les réseaux d'eaux pluviales et d'eau potable.

A une question, M. DUVERGNE répond que, suite au creusement des tranchées, le revêtement devra être refait.

Il précise qu'avant le démarrage des travaux, les riverains seront conviés à une réunion préparatoire.

Quant aux poteaux Télécom, les fourreaux seront prévus. Il appartient ensuite à France Télécom de décider ou non de l'enfouissement.

Quant aux branchements en plomb, ils sont traités à chaque fois que des travaux concernant le réseau d'eaux sont effectués.

Pour répondre à une question, M. DUVERGNE précise que les travaux effectués le sont jusqu'au compteur. Ensuite, il appartient au propriétaire de faire le nécessaire sur son bien.

■ Parapet

Les travaux seront effectués aux beaux jours.

■ Ruelle de la Mariette

Dès que les conditions météo le permettront, les trous seront bouchés avec de l'enrobé à froid.

M. SALMON déplore les dégâts causés par les entreprises extérieures à CHINON à l'occasion des travaux.

DEMANDES DE L'ASSOCIATION

■ Entretien de la végétation sur des parcelles privées (broussaille et risque incendie).

La buse posée à l'extérieur est souvent vandalisée.

M. DUVERGNE note que les forces de l'ordre ne peuvent pas être présentes en permanence.

Il revient aux propriétaires privés d'entretenir leur propriété.

Pour la propriété de M. PERRIN, il ne s'agit pas d'un « château fort » mais d'un sémaphore. D'après les habitants, M. JANVIER disposerait de documentation à ce sujet.

Il va être demandé à M. de IZARRA de faire des recherches.

A cette occasion, M. DUVERGNE informe qu'un groupe du Conseil des Aînés travaille sur la période de la Révolution à CHINON.

Il rappelle que l'élue référente pour le Conseil des Aînés est Céline DELAGARDE.

▪ Sacs poubelles

Loïc MARTIN souligne le fait que les sacs de la ville ont une contenance de 30 l. Or, la Ville retrouve des sacs poubelles de 100 l qui sont jetés en contrebas.

Pour répondre à une remarque concernant le fait que payer une taxe pour les Ordures Ménagères induit un service, M. DUVERGNE confirme la remarque d'une habitante sur les jours de ramassage.

Une remarque est effectuée sur la façon de travailler de l'équipe entretien. De même, il semble que la balayeuse ne passe pas Place Saint-Mexme, où les feuilles ont pourri sur place.

M. DUVERGNE s'engage à obtenir des renseignements sur cette question.

Quant aux intempéries, le salage a été réalisé prioritairement sur les grands axes. Il est dit qu'« avant » des petits tas de sable étaient mis à disposition des riverains. Pour le sel, cette année, deux sacs ont été mis chez M. et Mme BESNIER.

M. DUVERGNE répond que des sacs pourraient être mis chez d'autres personnes (ex. pour la Rue du Coteau St-Martin).

Il informe que 50 tonnes de sel ont été répandues.

Le sel a deux inconvénients : il ne fait pas fondre la neige s'il n'y a pas roulage ou piétinement et n'est pas très bon pour l'environnement.

Mme ERENS tient à dire qu'il faut tenir compte des priorités : hôpitaux, écoles...

Elle en profite pour dire que la Compagnie Râ recherche des témoignages sur l'histoire du Coteau.

M. BESNIER répond qu'il a été contacté par cette compagnie, mais concernant le quartier des Hucherolles qui n'étaient que des champs, il y a quelques dizaines d'années. Donc cela ne présentait pas d'intérêt particulier.

Pour le coteau, la question est plus intéressante et va être étudiée.

PROJET d'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

M. DUVERGNE souligne qu'il en parle à toutes les réunions de quartier puisque le P.A.D.D. date de 2006.

Il en rappelle les objectifs :

Objectifs : N° 1 - sauvegarde des paysages naturels et culturels ; N° 2 - atteindre 10.000 habitants à l'horizon 2015.

M. DUVERGNE expose les raisons de ce chiffre de 10.000 habitants.

Il précise que les taxes directes (T.H., T.F., TFNB) ne représentent qu'1/3 des ressources de la commune. D'autres ressources proviennent des dotations de l'Etat basées sur plusieurs critères (superficie de la commune, nombre d'habitants, kilométrage de voirie...).

A l'horizon 2015, l'objectif de Chinon est d'accroître le nombre d'habitants pour

atteindre les 10.000 habitants.

Ce qui aura une incidence sur la fiscalité ainsi que sur les montants des dotations d'Etat.

A noter que l'année 2010, sera une année de recensement.

Il rappelle que 1 % de taux d'impôts représente 40.000 € Ce qui est loin d'être négligeable.

LOGEMENT

Evolution des permis de construire entre 2008 et 2009.

M. DUVERGNE commente le tableau de cette évolution.

Il expose le dispositif du PASS Foncier, mis en place sur CHINON en 2009.

Il note plusieurs opérations en cours : les Ganaudières, la Futaie, le Clos Nanette.

Dans le cadre du P.L.H., par rapport au seuil fixé de la construction de 60 logements/an, CHINON a dépassé ce seuil annuel.

Pour en revenir au secteur des Coteaux, une opération importante est en cours, à St-Joseph.

Un très gros travail est effectué sur ce secteur.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

▪ Place des Pitoches

Le petit véhicule peut y passer mais il ne peut ramasser que des sacs car il n'a pas de lève-conteneurs.

Un autre véhicule dispose d'un lève-conteneurs, mais pour qu'il puisse faire demi-tour, il faudrait supprimer des places de stationnement.

M. DUVERGNE évoque l'idée de réfléchir à la question du stationnement d'ici la fin du chantier de St-Joseph.

L'idée d'interdiction de stationner le jour des collectes est intéressante, mais difficile à faire respecter.

Pour répondre à une demande, M. DUVERGNE donne son accord pour organiser des réunions spécifiques sur cette question du stationnement et de l'aménagement du site.

M. SALMON déplore le fait que le chantier n'étant pas protégé, il dégage une énorme poussière.

De plus, il « s'étonne » de la démolition de lucarnes en pierres pour les remplacer par des lucarnes en bois, alors que lui a eu l'obligation inverse !

M. DUVERGNE rappelle que ce secteur est sous la responsabilité de l'A.B.F..

Il évoque un très beau chantier rue du Commerce et évoque le devenir de l'ex. poissonnerie.

Lui-même insiste pour que la vente puisse se réaliser.

Quant au Jeu de Paume, un investisseur l'a acheté et travaille sur un projet, en respectant son architecture et son volume.

Sur la circulation rue du Collège, M. DUVERGNE informe qu'il n'y a pas de consensus des riverains.

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS

M. DUVERGNE expose le souci de développement durable avec :

→ Un fauchage réduit de 4 à 3 fois/an.

Une recherche d'équilibre est faite.

→ Des secteurs « test à zéro produits phytosanitaires ».

Ces produits finissent par être retrouvés dans la nappe phréatique. L'exploitation de la source du Tunnel a été abandonnée à cause de traces de produits phytosanitaires. La consommation de ces produits a été diminuée de 40 % par la Ville.

De même, M. DUVERGNE explique pourquoi la Ville a diminué le fleurissement des ronds-points.

L'ECLAIRAGE PUBLIC

Entre 2001 et 2009, augmentation du nombre de points d'éclairage : + 25 %, alors que le coût de l'éclairage est resté stable. Une maîtrise de la consommation est observée grâce à des équipements plus économes en énergie et plus efficaces.

Parallèlement est en cours un programme de renouvellement des éclairages anciens par du matériel plus performant.

Par ailleurs, une réduction du temps d'éclairage public est étudiée secteur par secteur.

Coût d'une heure d'éclairage public : 9.600 €par an.

M. SALMON informe M. DUVERGNE qu'un tube néon de l'œuvre de F. MORELLET sur la gare ne fonctionne plus.

M. DUVERGNE le remercie de son intérêt pour cette œuvre.

L'EAU

Concerne toutes les utilisations dans les bâtiments publics.

Entre 2001 et 2008 a été observée une diminution significative des consommations et une gestion maîtrisée des fuites.

A noter qu'en 20 ans, la consommation de la Ville dans sa globalité est passée de 630.000 m³/an à 500.000 m³.

M. DUVERGNE rappelle que le contrat Véolia est arrivé à expiration le 31 Décembre 2009.

M. DUVERGNE explique quelle a été la procédure de renouvellement du contrat et notamment comment s'est fait le choix entre un service en régie et un service en D.S.P..

Véolia a été retenu à nouveau pour un contrat de 8 ans. Ce nouveau contrat se traduira par une baisse de la facture des abonnés chinonais. Effet sur les factures : fin 2010.

Ce nouveau contrat va générer environ 400.000 € d'économies.

Parallèlement, un travail est en cours avec les collectivités voisines pour mettre en place dans l'avenir un service en régie à plusieurs.

M. DUVERGNE présente le système de Télé Relève (alerte fuites d'eau).

M. ERENS regrette que la Ville « privatise » l'eau.

M. DUVERGNE répond que le service n'est pas privatisé. C'est une prestation effectuée sur la base d'un cahier des charges établi par la Ville.

De plus, la Ville continue à gérer ses investissements.

M. SALMON tient à féliciter la Ville pour l'étude menée.

Mme GOUREE déplore le fait que les compteurs soient enterrés dans la Rue Diderot.

M. DUVERGNE répond que le système de la Télé Relève permet précisément le contrôle du compteur.

Quant aux compteurs enfouis, ils sont en principe protégés du gel.

LES GRANDS CHANTIERS EN COURS

La ZAC du Blanc Carroi

- Elle devrait être opérationnelle en Avril ou Mai 2010.
- Les bus qui desservent l'Hôpital desserviront également cette zone.
- 100 à 150 emplois devraient être créés, le recrutement devant probablement débiter en janvier 2010.
- Un aménagement paysager est prévu.

La Z.A. de la Plaine des Vaux

- 8 projets sont en cours : Techman – Cassegrain – Gamma Motos – Scilam – Déménagement Henry – Bâtiment Blanc (Albie, Renov'Confort et Couly), Optima et Chinon Motoculture.

Résidence touristique de l'Hospice Saint-Michel

- Projet en cours d'instruction.
- 42 logements. L'ancien cloître reste accessible librement au public.
- Plantation d'une vigne.
- Une résidence touristique de 78 logements : environ 20 emplois permanents créés.

Equipements sportifs

- Stade de la Plaine des Vaux : à l'horizon 2012, il est prévu de transférer les tennis (cours couverts et non couverts).
- Construction d'un club house pour les stades et les tennis.

QUESTIONS DIVERSES

T.N.T.

Suite à une question, M. DUVERGNE reprend l'historique de l'attribution par Paris de l'opérateur.

Les travaux viennent juste de démarrer.

La T.N.T. devrait être opérationnelle dans les prochaines semaines.

Relevé des cavités souterraines

Le relevé effectué par le Syndicat a servi à déterminer l'état des caves, et leur configuration.

Il reste une partie de relevé à faire.

Maison Lambert

Son état présente un risque.

La question du péril doit être posée.

Rondes de nuit de la Police Municipale

M. DUVERGNE informe que la Police Municipale effectue des rondes de nuit.

La séance est levée à 20 H 00, et se clôture par le verre de la convivialité.
